

Arrondissement d'AVALLON

Mairie de THAROISEAU 89450

14 Grande Rue

Tél. : 03.86.33.38.28

e-mail : cne.tharoiseau@wanadoo.fr



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1 Mardi 21 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la commune de Tharoiseau s'est réuni à la Mairie à 19 h.

Jean-Michel **BEUGER**, Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers et à la validation des pouvoirs.

Présents : Jacqueline **BLIN**, René **PIRES**, Christophe **BRUNEAU**, Hervé **LE CORRE**,
Matthieu **WOILLEZ**, Jean-Michel **BEUGER**.

Secrétaire de séance : Matthieu **WOILLEZ** est proposé. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Le Maire vérifie que chaque conseiller a été régulièrement prévenu de cette réunion et de son ordre du jour dans les délais réglementaires. Contact mail et sms*.

Le Conseil étant au complet, la réunion peut commencer

Avant tout Jean Michel **BEUGER** remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur délicate attention, lors du décès de son père.

Le Maire remercie les habitants du village de leur présence.

Le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le renouvellement du contrat de Nathalie **POUVREAU** notre secrétaire.

Le conseil valide cette demande et ce point sera ajouté à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2016
- Consultation **ADT 89** pour aménagement de la place de l'église et du chemin de ronde
- Convention de règlement avec le **SDIS**
- Désignation d'un délégué **CCID**
- Devis centre de gestion pour classement des archives
- Travaux de reliure et de rénovation des documents cadastraux
- Demande de règlement **RODP** (redevance d'occupation du domaine public et taxe pylônes 2015 2016)
- Financement scolarité Sainte Chantal
- Questions diverses.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2016

Le Maire reprend les grandes lignes du procès-verbal
Ce dernier ne suscitant aucune remarque,

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 Décembre 2016

Prolongation du contrat de Nathalie POUVREAU

Nathalie POUVREAU assure actuellement la charge du secrétariat en plus de son travail dans les autres communes.

Son contrat de trois mois est arrivé à son terme le 9 Février 2017

Le Maire, propose de renouveler ce contrat pour une durée de 3 mois.

Il propose également de renouveler par tacite reconduction ce contrat afin de simplifier les démarches.

Il propose également de maintenir son indemnité forfaitaire et de limiter son temps de travail à 6h par semaine afin de respecter les règlements en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de prolonger le contrat de Nathalie POUVREAU pour une durée de 3 mois aux mêmes conditions que le contrat précédent.

Consultation ADT 89

Afin d'étudier les possibilités d'aménagement architectural de la place de l'église, le Maire propose de demander l'aide de l'Agence de Développement Territorial.

Cette agence, émanation du Conseil Départemental est en capacité de nous apporter son soutien et son analyse. Nous sommes adhérents à cette structure depuis peu.

Le but d'aménager la place de l'église est de mettre en valeur ce patrimoine en aménageant les abords et les places de stationnement.

Un projet et un devis nous seront proposés.

Nous profiterons de leur venue dans notre village pour demander quelques conseils pour la rénovation du chemin de ronde notamment à l'entrée du village.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contacter l'ADT et de lui confier cette étude

Convention avec le SDIS

Le **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne)

Cet organisme assure notre sécurité et nous protège.

Cette protection mobilise du personnel et du matériel et représente un coût.

Notre participation annuelle est de **2508.58 €**.

Cette somme est calculée en fonction du nombre d'habitants, des ratios de richesse de la population, de la proximité d'un centre de secours...

Afin de lisser sur l'année le règlement de cette somme, nous établissons une convention entre le **SDIS** et la commune pour régler chaque mois le douzième.

Les prélèvements ont lieu le 20 de chaque mois

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au Maire le soin de signer cette convention.

Désignation d'un délégué CCID

Le 20 décembre 2016 le conseil communautaire de la communauté de communes AVALLON VEZELAY MORVAN a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les recettes que nous percevions directement sont maintenant recouvrées par la communauté de communes.

Afin de ne pas être lésées les communes vont percevoir un fond de compensation équivalent au montant des taxes initiales.

Toutefois, chaque année, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (**CIDD**) se réunira pour contrôler la régularité de cette manœuvre.

La CCAVM doit proposer 10 titulaires et 10 suppléants pour siéger à cette commission.

Le Maire demande si quelqu'un souhaite postuler pour siéger à cette instance.

Aucune candidature n'est proposée

Après délibération, le conseil confirme qu'aucune candidature ne sera proposée pour siéger à la CIDD

Devis de classement des archives

Un devis a été demandé pour le classement des archives municipales.

Une personne du centre de gestion est venue sur place et nous propose deux devis :

Identification du fonds et éliminations réglementaires : **2614 €**

Traitement global du fonds d'archives : **6029 €**

Le Maire rappelle que la conservation des archives est une obligation municipale.

Chacun s'exprime et personne ne souhaite consacrer un tel budget dans le classement. L'orientation générale serait de faire un premier classement par nous-même en regroupant les dossiers tout en respectant les prescriptions imposées par la loi. Madame Françoise Pires qui a déjà travaillé sur ce sujet avec Madame Jacqueline Blin pourraient se faire aider par Mme Cabaret. Tout ceci bénévolement bien évidemment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité décide de ne pas donner une suite favorable à la proposition du centre de gestion.

Travaux de reliure et rénovation de documents cadastraux

Dans le cadre du schéma de mutualisation, il a été proposé à la communauté de communes les services de François **Barbance** relieur professionnel.

Une étude auprès de l'ensemble du territoire a été diligentée et 25 communes ont manifesté leur intérêt. Actuellement un recensement plus précis du travail à réaliser est en cours permettant ainsi à des compétences locales de servir un territoire.

Dans la commune, nous aurions des reliures d'état civil et une rénovation de documents cadastraux à réaliser.

Nous suivons avec une attention particulière le déroulement de ce projet.

Demande de règlement RODP

La **RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public et taxe pylônes 2015 2016)**

Concerne l'occupation de l'espace communal par les installations électriques et téléphoniques.

Pour les lignes électriques basse tension la redevance est fixée à 197 € pour l'année 2015

Et 197 € pour l'année 2016.

Ces recettes n'avaient pas été demandées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité charge le Maire de demander le versement de ces recettes.

Financement Scolarité Sainte Chantal

Un enfant est scolarisé à l'école Sainte Chantal à Avallon.

L'école nous demande de participer aux frais de scolarité au même niveau que pour les écoles publiques. Le montant n'étant pas encore déterminé, Le Maire propose de s'appuyer sur les contributions précédentes et propose la somme de 520 € par enfant.

Cette décision nous permettra de l'inscrire précisément au budget 2017.

Une information sera transmise à l'école Sainte Chantal afin qu'elle nous établisse un document comptable correspondant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité valide cette décision .

QUESTIONS DIVERSES :

- **Le Point sur le Grand Site (OGS)**

Actuellement, l'opération Grand Site est portée par la communauté de communes. La gouvernance d'une telle opération nécessite des compétences que cette communauté ne dispose pas. Le Conseil départemental a proposé de prendre en charge cette gouvernance et partenariat avec les 18 Maires des communes concernées et la communauté de communes.

Nous attendons la validation de chacun des partenaires afin de valider cette orientation.

Le Maire rappelle que c'est une opportunité pour notre région de pouvoir bénéficier de l'appellation Grand Site. Outre l'intérêt économique généré par la fréquentation touristique, c'est une promesse de sauvegarde de notre patrimoine architectural et naturel.

Le Maire rappelle également que l'opération Grand Site n'apporte pas de contraintes supplémentaires, ces contraintes existaient déjà, notre commune étant dans un site classé.

- **Location des logements**

Les 3 logements sont actuellement vacants. Nous devons activement chercher des locataires.

- **Extincteurs**

Les extincteurs mériteraient une vérification et surtout une adaptation pour notre nouvel espace.

Une proposition va être demandée à un professionnel.

- **Voirie accès émetteur et route de Menades**

Les travaux réalisés méritent quelques ajustements et compléments d'interventions

Divers échanges sont en cours avec la commission voirie de la communauté de communes, une prochaine intervention est programmée pour cette année.

- **Prochains travaux**

Les travaux de voirie sont prévus fin février début mars suivant les conditions climatiques (route sous le château, rue de la halle et accès chemin Nord)

- **Eclairage de l'arrêt de bus Scolaire..**

Un éclairage à leds avec détecteur de présence a été installé .

Une seconde intervention a été commandée à Mr GUENEAU Francis électricien pour la réfection des prises dans l'église et l'installation d'une arrivée électrique dans le lavoir.

- **Coupe de bois champ Cervin**

Les travaux ont été confiés à Mr Felix GASCARD qui s'acquitte parfaitement de cette tâche. Les travaux sont réalisés proprement dans le respect des engagements initiaux

- **Lavoir**

Nous devons envisager des travaux de curage et de réfection des pierres. Un devis va être demandé.

- **Acquisition foncière**

Afin d'améliorer et d'agrandir l'aire de Pique-nique, nous allons essayer de procéder à l'achat des terrains adjacents .

- **Acquisition d'un Barnum**

Après discussion, il semble plus raisonnable de louer une structure pour des questions de stockage et d'obsolescence du produit. Un rapprochement avec la commission mutualisation semble opportune.

- **Mariage**

Un conseiller demande si un mariage de personnes extérieures à la commune est possible à Tharoiseau. Nous allons nous renseigner de la possibilité et la légalité d'une telle démarche.

- **Elections**

Une mobilisation pour tenir le bureau de vote est nécessaire, voici le rappel des prochaines échéances :

23 Avril – 7 Mai

11 et 18 Juin

- **Projets d'avenir**

Le Maire demande à chacun de réfléchir aux prochains travaux ou programmes qui permettraient de valoriser notre village et d'améliorer le quotidien de chacun.

Le Maire clos la séance à 20h 15 en remerciant tous les membres du Conseil Municipal de leur implication.

Donne Lecteur


